



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 13.12.1996  
COM(96) 688 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL**  
**ET AU PARLEMENT EUROPÉEN**

sur le rythme d'utilisation des prêts de la Banque européenne d'investissement  
en faveur de projets réalisés

A. dans les pays d'Europe centrale et orientale: Pologne, Hongrie, République tchèque,  
République slovaque, Roumanie, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie et Albanie (du  
1.01.1996 au 30.06.1996)

et

B. en Afrique du Sud (du 1.01.1996 au 30.06.1996)



**A. RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL**  
**ET AU PARLEMENT EUROPEEN**

sur le rythme d'utilisation des prêts de la BEI en faveur de projets réalisés dans les pays  
d'Europe centrale et orientale

(Pologne, Hongrie, République tchèque, République slovaque, Roumanie, Bulgarie,  
Lettonie, Estonie, Lituanie et Albanie)

(du 1.01.1996 au 30.06.1996)

**1. Introduction**

Conformément à la décision 93/696/CE du Conseil du 13 décembre 1993 (JO n° L 321 du 23.12.1993), la Communauté se porte entièrement garante envers la Banque européenne d'investissement au cas où celle-ci ne recevrait pas les paiements correspondant à des prêts accordés en faveur de projets réalisés dans des pays d'Europe centrale et orientale. La garantie est limitée à un plafond de prêt de 3 000 millions d'écus pendant une période indicative de trois ans. Ce plafond inclut les dispositions arrêtées en faveur des investissements en Estonie, en Lettonie et en Lituanie par la décision 93/166/CE du Conseil du 15 mars 1993.

La décision du Conseil fait obligation à la Commission de rédiger un rapport tous les six mois sur l'évolution des prêts signés bénéficiant de la garantie de la Communauté. Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1996.

**2. Prêts de la BEI**

2.1 Durant le premier semestre de 1996, la Banque a signé trois prêts sur ressources propres, d'un montant total de 121 millions d'écus, en Europe centrale et orientale. On trouvera dans le tableau ci-après la liste des prêts signés pendant cette période, ainsi qu'une description des projets correspondants. Comme l'indique le tableau, le prêt en faveur de l'Estonie, qui a en fait été signé le 1er juillet 1996, est inclus dans le présent rapport.

2.2 Au 1er juillet 1996, les contrats signés par la Banque dans le cadre du mandat en cours se chiffraient à 2 015 millions d'écus.

## EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Prêts signés pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1996 en application de la décision du Conseil du 13 décembre 1993 (93/696/CE)

PAYS	NOM DU PROJET	DATE DE SIGNATURE	MONTANT (millions d'écus)	DESCRIPTION
ESTONIE	Chemins de fer	1.07.1996	16	Réhabilitation de plusieurs tronçons estoniens de la principale ligne ferroviaire Talinn-Narva, représentant au total 58 km.
HONGRIE	Autoroute à péage M3	31.05.1996	95	Modernisation de 56 km et construction de 44 km d'autoroute à deux voies entre Budapest et Füzesabony dans le nord-est de la Hongrie
LITUANIE	Distribution de gaz	18.03.1996	10	Construction de pipelines pour le transport et la distribution du gaz naturel
TOTAL			121	

**B. RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL  
ET AU PARLEMENT EUROPEEN**

sur le rythme d'utilisation des prêts de la Banque européenne d'investissement en  
faveur de projets réalisés en Afrique du Sud

(du 1.01.1996 au 30.06.1996)

**1. Introduction**

Conformément à la décision 95/207/CE du Conseil du 1er juin 1995 (JO n° L 131 du 15.06.1995), la Communauté se porte entièrement garante envers la Banque européenne d'investissement au cas où celle-ci ne recevrait pas les paiements correspondant à des prêts accordés en faveur de projets d'investissement réalisés en Afrique du Sud. Cette décision fixe un plafond de 300 millions d'écus pour une période indicative de deux ans.

La décision du Conseil fait obligation à la Commission de rédiger un rapport tous les six mois sur la situation des prêts signés bénéficiant de la garantie. Le présent rapport couvre la période du 1er janvier au 30 juin 1996.

**2. Prêts de la BEI**

- 2.1 Au cours du premier semestre, la BEI a accordé à l'Afrique du Sud un prêt sur ressources propres d'un montant total de 56 millions d'écus. Le tableau ci-dessous fournit des précisions sur l'opération
- 2.2 Au 30 juin 1996, les contrats de prêt signés par la BEI dans le cadre du mandat en cours se chiffraient à 101 millions d'écus.

## AFRIQUE DU SUD

Prêt signé pendant la période du 1er janvier au 30 juin 1996 sur la base de la décision du Conseil du 1er juin 1995 (95/207/CE)

Nom du projet	Date de signature	Montant (en millions d'écus)	Description
Transport ESKOM	22.05.1996	56	Financement d'une partie du réseau de transport d'électricité de ESKOM (service public de fourniture d'électricité)
TOTAL		56	

5



ISSN 0254-1491

COM(96) 688 final

# DOCUMENTS

FR

11

---

N° de catalogue : CB-CO-96-699-FR-C

ISBN 92-78-13695-6

---

Office des publications officielles des Communautés européennes

L-2985 Luxembourg